



## Nicolas Evrard

Vice-président de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc



*La coopération transfrontalière originale de l'Espace Mont Blanc (EMB) a connu ces derniers mois une nouvelle dynamique. Le PIT\* est sans doute un élément important de ce renouveau ; la création de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix qui a mis la coopération transfrontalière en exergue dans son projet de territoire, également.*

*L'EMB est l'une des coopérations transfrontalières les plus emblématiques des régions de montagne européennes. Initialement environnementale, elle est en réalité porteuse d'un véritable projet de développement durable avec des volets économiques et sociaux. S'il est un patrimoine unique, le Massif du Mont Blanc est aussi un territoire où des hommes et des femmes vivent et travaillent.*

*Aujourd'hui, la coopération transfrontalière ne peut plus se contenter du cycle des projets de coopérations, et la gouvernance de ce territoire ne peut pas être dépendante des fluctuations des programmes européens pour inscrire dans la durée ses objectifs politiques.*

*Vingt ans d'expériences de coopération, le SDD\*\*, le PIT, la perspective de GECT\*\*\*, doivent nourrir les débats actuels au niveau européen sur la dimension locale de la coopération transfrontalière, sur le besoin d'une attention spécifique aux territoires de montagne.*

*Une "enveloppe globale" mieux structurée et des interventions politiques adaptées aux spécificités géographiques du territoire du Mont Blanc sont indispensables si l'on veut avoir une meilleure efficacité des politiques publiques.*

*Les atouts endogènes du territoire transfrontalier du Mont Blanc, qui rassemble une population permanente de 100 000 habitants, sont nombreux et permettent d'envisager une croissance intelligente (innovation et TIC), durable (éco-innovation et biodiversité) et inclusive (social) en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle. Mais la force du Mont Blanc est aussi d'être un lien organique entre le Valais, la Vallée d'Aoste et les Pays de Savoie, entre les Alpes occidentales et les Alpes centrales.*

\* Plan Intégré Transfrontalier

\*\* Schéma de développement durable

\*\*\* Groupement européen de coopération territoriale

## L'Espace Mont Blanc, entre la France, l'Italie et la Suisse

L'Espace Mont Blanc (EMB) initié en 1991 par les ministres de l'environnement de France, d'Italie et de Suisse relève d'une concertation politique, associant les représentants des entités nationales, régionales et locales de ce territoire : 35 communes, 2 800 km<sup>2</sup>, 100 000 hab., une région transfrontalière à cheval sur la Savoie, le Valais et la Vallée d'Aoste d'une très grande valeur naturelle et paysagère.

Au fil des années, l'EMB a réalisé, grâce notamment aux financements Interreg successifs, diverses actions concrètes, des études et des initiatives qui ont permis de "tester" sur le terrain l'application de politiques communes de gestion du patrimoine naturel et culturel. Aussi, cette démarche transfrontalière et participative a permis de mettre en place une méthode de travail commune, un réseau permanent de relations frontalières et une structure de suivi.

Un Schéma de développement durable (SDD), véritable cadre stratégique d'actions, a été élaboré. Afin de mettre en œuvre ce SDD, un Plan Intégré Transfrontalier (PIT) a été engagé (12 Millions d'euros).

Les fonds européens mobilisés, auxquels s'ajoutent les financements nationaux, régionaux et locaux, permettent de réaliser d'une manière très concrète ces projets.

Mais tout le SDD n'est pas pris en compte au titre du PIT. Le développement culturel, la cohésion sociale, la gestion du foncier,



l'urbanisation, etc. ne sont pas traités, alors que les collectivités et les populations de ce territoire envisagent d'engager des actions transfrontalières dans ce sens.

Doter l'EMB d'un statut juridique apporterait la stabilité requise pour l'aboutissement de ses objectifs, la reconnaissance nécessaire à son efficacité, et serait enfin un élément fort permettant de fédérer et dynamiser l'ensemble des initiatives développées localement en matière de coopération transfrontalière.

Désormais, le Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT), apparaît être l'outil opérationnel le mieux adapté pour répondre aux besoins du fonctionnement de l'EMB et semble apporter la meilleure réponse aux exigences de cette coopération entre la France, l'Italie et la Suisse.

[www.espace-mont-blanc.com](http://www.espace-mont-blanc.com)



## Les soins de santé transfrontaliers simplifiés

Le 19 janvier, les députés européens ont adopté la directive relative aux soins de santé transfrontaliers, mettant un terme à plus de deux ans et demi de négociations.

Dans les territoires transfrontaliers, ce vote représente une simplification importante des démarches pour les citoyens.

Selon la Commission européenne, environ 1% des Européens se fait soigner chaque année dans un autre pays, pour les trois raisons suivantes :

- ces personnes choisissent une clinique spécialisée dans leur pathologie,
- ils habitent près d'une frontière et recherchent une solution de proximité,



- ils souhaitent éviter des délais d'attente trop longs dans leur propre pays.

La directive les autorise ainsi à se faire soigner dans un autre Etat membre pour les soins "programmés", le principe étant que ces soins seront remboursés par la caisse d'assurance maladie du patient sur la base des tarifs de remboursement pratiqués "à domicile". Pour certains soins, les patients devront demander à leur caisse une "autorisation préalable", mais les députés ont obtenu de limiter strictement les critères permettant aux caisses de ne pas accorder cette autorisation.

Comme l'a résumé Françoise Grossetête, députée européenne rapporteur du texte, lors du débat en séance plénière au Parlement : "Le progrès médical fait que l'offre ne peut plus être pour toutes les pathologies une offre strictement nationale et il faut parfois traverser les frontières pour se faire soigner".

\* Les soins d'urgence étant déjà pris en charge dans le cadre du règlement européen de sécurité sociale.

Consultation européenne sur le cinquième rapport sur la cohésion

## Le réseau de la MOT souligne l'importance de prendre en compte les territoires transfrontaliers

Le 5<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion de la Commission européenne fixe le cadre du débat sur la réforme de la politique de cohésion pour l'après 2013. **Le réseau de la MOT a répondu à la consultation publique sur les conclusions de ce rapport** (lancée par la Commission jusqu'au 31 janvier 2011) afin de **souligner la nécessité d'une prise en compte optimale des territoires transfrontaliers**. Cet article présente quelques extraits de la contribution de la MOT :

"Le cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale rappelle que plus de 196 millions d'habitants (en 2007), soit **près de 40% de la population totale de l'Union européenne vit dans les régions frontalières.**"

"Nous soutenons que **toutes les régions européennes continuent à bénéficier de la politique de cohésion** (quel que soit leur niveau de développement) de par l'importance de cette politique pour une cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne."

"De manière générale, la **coopération territoriale** [...] mérite une **augmentation budgétaire significative** dans la nouvelle période de programmation. [...] Une place particulière revient dans ce contexte à la **coopération transfrontalière**. [...] Le **groupement européen de coopération territoriale** (GECT) est un outil précieux pour faciliter les coopérations."

"Il importe que le menu thématique des **futurs règlements** de la politique de cohésion reste largement **ouvert pour les territoires transfrontaliers** et qu'il intègre une dimension territoriale pour permettre des **approches intégrées adaptées** à leur situation transfrontalière."

"En ce qui concerne l'élaboration des **programmes opérationnels**, l'accent devrait être mis davantage sur des approches territoriales. Cela peut être fait en intégrant des **axes territoriaux** et pas seulement thématiques. [...] Les territoires spécifiques ayant un potentiel de cohésion non exploité comme les territoires transfrontaliers devront faire l'objet d'incitations particulières, par exemple à travers des **enveloppes globales dédiées.**"

"Afin d'améliorer la **participation des parties prenantes locales et régionales, des partenaires sociaux et de la société civile**, [...] il s'agit d'améliorer la **gouvernance des programmes de coopération** : dans l'élaboration des documents de programmation de la politique de cohésion ; [...] dans les instances de suivi des programmes opérationnels ; [par] un dialogue et une information des partenaires locaux tout au long de la période de programmation, [et par] la participation des partenaires locaux dans les projets."



## Revue de presse

■ **Les villes de la frontière franco-belge s'unissent pour promouvoir le tourisme**, Relaxnews, 16 janvier - "Les acteurs touristiques de la côte d'Opale en France et de la côte ouest belge se sont associés pour lancer l'initiative 'Côte à Côte, le littoral sans frontière', afin de promouvoir le tourisme dans ce secteur."

■ **Genève reverse 175 millions à l'Ain et à la Haute-Savoie**, Les Echos, 14 janvier - "Le franc fort et la hausse du nombre de frontaliers ont fait bondir de 30 % par rapport à 2009 la compensation fiscale genevoise versée aux collectivités françaises pour cofinancer certaines infrastructures de transport."

■ **Les débats sur la LGV Paca rapprochent Nice de Gênes**, Les Echos, 12 janvier - "Christian Estrosi, inquiet sur l'avenir de la LGV Paca, envisage de faire aménager le raccordement ferroviaire de Nice au réseau italien à l'horizon 2020, lorsque le doublement de la voie ferrée Gênes -Vintimille sera achevé."

■ **Rail : alliance franco-italienne Trenitalia-Veolia avec l'Europe en vue**, AFP, 19 janvier - "La compagnie italienne Trenitalia et le groupe français Veolia Transport ont présenté mercredi leur société commune qui exploitera dès l'automne 2011 des trains entre la France et l'Italie et vise à terme le marché européen."

■ **Le nord et le sud du Pays Basque collaborent à travers la construction d'un centre de référence sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique à San Sebastian**, EnvironnementOnLine.com, 14 janvier - "Depuis plusieurs mois, le cluster régional Eskal Eureka dédié au bâtiment tisse des liens forts avec le cluster Fomento de San Sebastian sur le thème de l'efficacité énergétique. Le centre Enerctic, dont la première pierre a été posée mercredi 12 janvier, est un immeuble bio-climatique qui va rassembler les compétences des deux clusters."

## Brèves

### ■ Transports transfrontaliers

Les menaces qui pesaient sur certaines lignes transfrontalières, comme le tram Sarrebruck-Sarrequeguemines, du fait de l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer), sont enfin tombées : la Loi de finances rectificative pour 2010 (n°2010-1658 du 29 décembre 2010) a en effet précisé les anciennes dispositions : "Ne sont pas retenus pour le calcul de l'imposition les matériels roulants destinés à circuler en France exclusivement sur les sections du réseau ferré national reliant, d'une part, une intersection entre le réseau ferré national et une frontière entre le territoire français et le territoire d'un Etat limitrophe et, d'autre part, la gare française de voyageurs de la section concernée la plus proche de cette frontière."

### ■ Evénements sur les GECT

Le 20 janvier, dans le cadre du programme national d'assistance technique Europact, la DATAR a organisé à Paris, en lien avec la DGCL (Ministère de l'Intérieur) et la DAECT (Ministère des Affaires étrangères), et avec l'appui de la MOT, un séminaire consacré au GECT. Ce séminaire technique a rassemblé les représentants des membres des GECT créés et en projet ainsi que les services ministériels et déconcentrés de l'Etat en charge d'instruire les demandes de création et de suivre les GECT. Cette journée a permis un échange à l'échelle nationale sur l'application du règlement communautaire relatif au GECT, trois ans après son entrée en vigueur. Il a également été l'occasion d'échanger sur les réussites et les enjeux auxquels les acteurs du GECT sont ou seront confrontés. Les résultats seront disponibles prochainement sur le site [www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)

*A noter : une Conférence des GECT a été organisée par l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai le 27 janvier 2011, à Lille. Elle a été l'occasion de lancer une Plateforme des GECT en Europe, initiée par le Comité des Régions, le lendemain à Bruxelles. Plus d'infos dans la prochaine newsletter de la MOT.*

### ■ Groupe d'experts

Un "réseau d'experts" de la MOT vient d'être créé, dont la présidence a été confiée par Michel Delebarre, à l'ancien directeur général Hans-Günther Clev. Ce groupe vise à constituer une liste d'"experts" du transfrontalier au sein du réseau de la MOT sur de nombreux thèmes et territoires en Europe.

### ■ Partenariats

La MOT et Euro-Info-Consommateurs viennent de signer une convention de partenariat visant à renforcer leurs échanges, notamment sur les questions relatives aux droits des consommateurs et services aux citoyens en régions frontalières.